



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 8322

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la consommation d'héroïne. Depuis un an environ, plusieurs indiquent que la consommation d'héroïne en France, en chute libre depuis la diffusion des programmes de substitution au milieu des années 1990, repartirait. Les saisies d'héroïne, encore rares il y a quelques années, se multiplient désormais sur le sol français. En 2006, les saisies d'héroïne opérées par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants ont augmenté de 40 % depuis 2005. Les personnes interpellées pour détention et usage d'héroïne sont aujourd'hui de milieu modeste en raison de la baisse du prix de cette drogue. Tandis qu'à la fin des années 1990, quelques 100 000 toxicomanes se sont détournés de cette substance pour intégrer des programmes de substitution visant à réduire les risques de surdose et à limiter la transmission du VIH, les spécialistes croient déceler une diffusion récente de ce produit dans les milieux festifs. Il lui demande quelles mesures de prévention et de traitement le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour lutter contre ce fléau.

## Texte de la réponse

En France, une hausse de la disponibilité de l'héroïne, y compris en milieu festif où elle était traditionnellement peu présente, est observée d'après l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Son usage semble en légère augmentation depuis 2005 avec un retour parmi les populations marginalisées fréquentant les structures d'accueil de première ligne et une extension parmi des populations intégrées de plus en plus jeunes. Cette évolution concerne l'ensemble des pays européens après une période où de nombreux indicateurs sur les usages de drogues étaient stables, voire à la baisse. S'agissant de santé publique, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011 a notamment pour objectif d'améliorer la prise en charge des usagers par un développement de l'offre de soins et une meilleure articulation des différents secteurs hospitaliers, médico-sociaux et libéraux. Il prévoit également de développer la prévention et la recherche, ainsi qu'un renforcement de la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et travailleurs sociaux. Par ailleurs, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) prépare un nouveau programme de prévention de l'usage de drogue. La politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies, souhaitée par la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative se compose de volets complémentaires que sont la prévention de la consommation de drogues, le soin, la réduction de ses conséquences sanitaires et sociales et la répression du trafic. La politique du Gouvernement sera également mise en oeuvre, au travers des actions figurant dans le nouveau plan gouvernemental 2008-2011, élaboré sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8322

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 octobre 2007, page 6480

**Réponse publiée le** : 9 septembre 2008, page 7845